

LA BAISSE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ADOPTÉE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les élus ont acté, lors du dernier conseil communautaire le 29 avril dernier, la baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères adoptée en conseil communautaire.

Publié le 18 mai 2026

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères diminue de 6% en 2026. Cela représente une économie de 283 000 euros pour les usagers.

Une baisse possible grâce à la baisse des coûts de collecte des déchets et à la hausse des recettes.

Meilleur tri des emballages et des papiers, compostage de proximité et généralisation du sac orange pour les biodéchets ; mais aussi la mise en place d'une redevance spéciale répartie équitablement entre les professionnels... Nos efforts collectifs sont récompensés.

Cette mesure adoptée lors conseil communautaire du 29 avril 2026.